COMMERCE INFORMEL

L'alerte de la police

Moins conciliant que sa hiérarchie, représentée par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, ou encore celui du Commerce, Mustapha Benbada, le général major A. Hamel a dressé un tableau sans concessions du fléau du commerce informel qu'il présente en tant que vivier par excellence de la délinquance, voire même de la criminalité sous toutes ses formes.

Photo : DR

Les marchés informels, un lieu de prédilection de la criminalité sous toutes ses formes.

Le patron de la Police algérienne, qui intervenait au terme de la rencontre qui a regroupé lundi, à Constantine, les ministres de l'Intérieur et des Collectivités locales, du Commerce, de l'Agriculture et du Développement rural ainsi que celui de l'Industrie, de la Petite et Moyenne entreprise et de la Promotion de l'investissement, les 15 walis de la région est du pays, a dressé un constat accablant s'agissant du phénomène du commerce informel, battant en brèches la mollesse du discours entretenu par Daho Ould Kablia et Mustapha Benbada qui suggèrent, désormais, une résorption souple du fléau après qu'ils eurent, résolument, claironné son éradication.

Pour le DGSN, «ce commerce exercé autrefois par une catégorie de démunis à la recherche de moyens de subsistance est devenu à la faveur de l'ouverture de l'économie de marché, un subterfuge usité par des commerçants malhonnêtes dans le but de se soustraire au payement légal des droits et charges et un lieu de prédilection de la criminalité sous toutes ses formes. Le chômage, la déperdition scolaire et l'adhésion des citoyens à ces marchés informels sont autant de facteurs ayant contribué à l'accroissement de ce phénomène qui s'est traduit par des atteintes à l'ordre public et à la tranquillité des citoyens, la menace constante pour la santé et la sécurité des consommateurs, les désagréments et les nuisances causés au voisinage, la prolifération de la criminalité et la dégradation de l'environnement». L'impact non moins dévastateur du commerce informel pour l'économie nationale est éludé par M. Hamel qui a préféré faire étalage du bilan de ses services qui ont interpellé 8 453 personnes dont 7 661 ont fait l'objet de poursuites judiciaires transmises au parquet depuis 2010 en matière de lutte contre le commerce informel. Des opérations qui ont été accentuées depuis le mois d'août dernier puisque les services de police sont intervenus à 726 reprises, ont éradiqué 1 1307 étals installés par des marchands informels dont 142 personnes récalcitrantes ont été interpelées à travers 38 wilayas.

Les réactions enregistrées suite à ces dernières opérations dénotent une certaine satisfaction chez les citoyens, selon un sondage effectué par les services de police et qui fait ressortir, selon M. Hamel, que «73,71% ont affiché leur satisfaction considérant qu'en dépit des prix attractifs proposés par les commerces informels, les aires squattées par ces derniers étaient devenues des lieux de prédilection de la criminalité. Par contre, 26,29% suggèrent une alternative pour ceux qui exercent cette activité leur permettant de subvenir aux besoins de leurs familles. Pour ce qui est des marchands informels qui n'ont pas d'autres revenus de subsistance que celui issu de ce commerce, 55,3% ont exprimé leur mécontentement face à ces opérations alors que 57,52% des citoyens ont estimé que l'éradication des marchés informels n'a pas eu d'incidence sur les prix de certains produits de large consommation». Cette dernière appréciation serait alors confortée par l'étude réalisée par les services spécialisés de la DGSN, selon le patron de la Police algérienne. Sur insistance, vraisemblablement, d'un wali assis aux côtés de M. Hamel, ce dernier redemandera la parole après avoir signifié la fin de son allocution pour évoquer cette fois-ci les mouvements de contestation sociale et les cas d'immolation par le feu enregistrés depuis le début de l'année.

Rien qu'à l'est du pays, «9 cas d'immolation par le feu consommée ont été enregistrés ces dix derniers mois, se traduisant par le décès de leurs auteurs alors que pas moins de 245 menaces d'immolation ont été signalées», révélera le DGSN. Les actions de protestation à caractère social s'élèvent, elles, à 4 536 dont 942 au mois de janvier dernier et une prédominance pour la région Est avec 1 850 mouvements, notamment à Béjaïa, Annaba et Mila. Au centre du pays, ce sont pas moins 1 540 mouvements de protestation enregistrés surtout à Alger, Tizi Ouzou et Bouira.

Les revendications exprimées par les manifestants ont trait en premier lieu au logement et à la desserte en eau potable.

A ce propos, Hamel préviendra qu'en prévision de la saison hivernale, les responsables à tous les niveaux et dans le secteur de l'énergie, notamment, devraient se pencher d'ores et déjà sur la question de la disponibilité du gaz butane afin d'éviter les tensions enregistrées l'année dernière.

K. G.

TIZI OUZOU

Reddition de l'«émir» de katibat El Forkane

L'«émir» de katibat El Forkane qui évolue dans les maquis des localités du sud de la wilaya de Tizi-Ouzou, dont Draâ-El-Mizane, Boghni et Ouadhias, s'est rendu lundi dernier aux forces de l'Armée nationale populaire (ANP) dans la région d'Ouadhias, a-t-on appris hier de sources sécuritaires.

Selon les mêmes sources, il s'agit d'un ancien terroriste dénommé Heddad Fodhil, alias «Abou Dedjana», âgé de 45 ans.

Ce terroriste, originaire de la wilaya de Boumerdès, avait rejoint les maquis terroristes au début de la décennie noire, a-t-on précisé.

Lors de sa reddition, il avait remis aux services de sécurité son arme, une kalachnikov.

Cet «émir» qui était avec un terroriste capturé par la police samedi dernier dans la ville des Ouadhias, à 37 km au sud de Tizi-Ouzou, avait, avant sa reddition aux forces de l'ANP, réussi à prendre la fuite, a-t-on indiqué de même source sécuritaire.

APS

EFFACEMENT DES DETTES DES PME

Une mesure obsolète, selon Bensaci

Présenté comme une bouffée d'oxygène pour les petites et moyennes entreprises (PME), le rééchelonnement des dettes de ces dernières s'est finalement heurté à des contraintes bureaucratiques. Ce n'est ni plus ni moins qu'une révision du programme de mise à niveau des PME qui est préconisée par le président du Conseil national consultatif de la PME.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le constat est le même depuis plusieurs années : la performance des PME est discutable. Une réalité réaffirmée hier par Zaïm Bensaci, le président du Conseil consultatif des PME, pour qui le programme de mise à niveau des PME doit être revu avec la perspective de rendre les petites entreprises plus attractives.

Critique, il estime que le rééchelonnement des dettes fiscales et bancaires des PME est une décision saluée mais qui est devenue rapidement «obsolète» en raison des barrières bureaucratiques.

Résultat : un secteur qu'il dit délaissé et un recours abusif à l'import-import. Zaïm Bensaci dit avoir froid dans le dos lorsqu'il pense aux 50 milliards de dollars d'importations algériennes, notamment les 4 milliards de dollars d'unités industrielles relevant de la sous-traitance au moment où les PME algériennes sont capables de répondre à ces besoins.

Pour Zaïm Bensaci, ces importations n'ont fait que produire du chômage. Il fait état de l'existence de 300 PME algériennes activant dans la seule sous-traitance mécanique, alors que les chiffres du ministère de l'Industrie et de la PME parlent de plus de 600 entreprises de sous-traitance activant actuellement sur le marché. Constat tout aussi sévère pour le recours aux services qui coûtent quelque 14 milliards de dollars par an, notamment à cause du recours à des bureaux d'études étrangers qui, dit-il, «se font un argent fou au moment où les bureaux d'études algériens peinent à se placer sur le marché», a-t-il regretté.

Optimiste, Bensaci considère que l'objectif tracé par l'Algérie de créer 2 millions de PME à l'horizon 2025, contre 650 000 actuellement, est réalisable à une condition : casser le cercle le l'import-import qui caractérise l'économie nationale.

De sa récente rencontre avec le nouveau ministre de l'Industrie, Bensaci se montre plutôt satisfait saluant le plan d'action du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement qui prévoit d'atteindre plus d'un million de PME en 2015, 1,34 million de PME en 2020 et 2 millions de PME à l'horizon 2025.

N. I.

AUTO-ÉCOLES AFFILIÉES À L'UGCAA

«Nous avons assez d'expérience pour nous passer d'un gestionnaire»

Le bureau de la Commission nationale des auto-écoles, affiliée à l'Union générale des commerçants et artisans algériens, estime que «les écoles de conduite totalisent un nombre d'années assez important d'expérience pour ne pas recourir au recrutement d'un gestionnaire».

La réunion qu'a tenue le bureau de la Commission nationale des auto-écoles (Cnae), le 30 septembre dernier, à Alger, avec des responsables du ministère des Transports, n'a abouti à aucune solution. C'est du moins ce qui ressort d'un communiqué rendu public hier par ladite commission qui conteste l'application du décret exécutif n°12/110 du 06/03/2012 exigeant des auto-écoles le recrutement d'un gestionnaire titulaire d'une licence en études supérieures. La Cnae avance comme argument le «caractère inconstitutionnel» de ce texte de loi, sans toutefois donner davantage d'explication. Elle souligne, néanmoins, l'impossibilité pour les auto-écoles de trouver un licencié en études supérieures et qui est à la fois titulaire d'un CAPP. Une double qualification, est-t-il mentionné dans le communiqué, qui est rare ou presque impossible à trouver chez une même personne.

Enfin, la Cnae appuie fortement l'idée que des propriétaires d'auto-écoles totalisant entre 30 et 40 ans d'expérience peuvent largement se passer d'un gestionnaire.

M. M.